



Générations solidaires

Appel à projets 2025

Critères de sélection

Critères de recevabilité

- Le dossier de candidature est complété en français.
- Le dossier de candidature est complété dans sa totalité.
- La promotrice/le promoteur de l'initiative a plus de 18 ans.
- La promotrice/le promoteur de l'initiative est établi.e en Fédération Wallonie-Bruxelles et y développe son initiative (pas de soutien en dehors de la Fédération Wallonie-Bruxelles).
- L'initiative doit avoir débuté au 1^{er} janvier 2025 au plus tard pour les associations. Pour les écoles, l'initiative doit être réalisée, au plus tard, fin décembre 2025.

Critères de sélection

1. L'initiative répond à un besoin social et local clairement identifié .
2. L'initiative est inspirante et répliquable (le dossier de candidature montre que l'initiative peut avoir valeur d'exemple et être répliquée ailleurs).
3. L'initiative est réaliste (le dossier de candidature montre que la porteuse/le porteur de l'initiative s'est assuré.e de disposer des partenaires adéquats, des autorisations et des équipements nécessaires).
4. L'initiative est durable (le dossier de candidature montre que l'initiative évite l'effet « one shot »).
5. L'initiative est participative (le dossier de candidature montre que le public visé est pris en compte et impliqué).

Le jury sera sensible aux initiatives basées sur une coopération entre plusieurs associations et au fait d'impliquer les publics les plus vulnérables.